

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le 15 avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire Céline GABRIEL, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 08-04 2021
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08-04 2021

Présents :

Mme GABRIEL Céline ; M. PAVAN René, M. ALCIBIADE Claude, M VIGIER Pierre ; Mme COUCHE Valérie ; Mme TOURNUT Yolande ; Mme VASSAL Laurence, M. MARQUET Dominique, Madame Juliette ALVAREZ ; Mr DURAND Alain ; Mme ECHEVARRIA Hélène M. CHIVIALLE Jean-Luc ; Mme LANDICHEFF Stéphanie

Représentés : Mr EVRARD Gérard a donné procuration à Mme Laurence VASSAL.

Absents :

Excusés :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Mme Juliette ALVAREZ a été désignée secrétaire de séance

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Absents : 1

La séance est ouverte à 20h47

Mme le Maire ajourne le point 5 « vote des indemnités des élus », ce point sera voté au prochain conseil municipal.

I/ Délibérations :

D 2021-04-25 Vote des taux d'imposition

« Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, elle rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 21,90 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 46,35 % soit le taux départemental de 21,90 % + le taux communal de 24,45 %).

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2020, en tenant compte des effets de la réforme :

TAXES	Taux 2020 (rappel)	Taux 2021
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	46.35%	46.35%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	137.54%	137.54%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré

Décide de voter pour 2021 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 46.35%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 137.54%

D 2021-04-27 Vote des subventions aux associations

Madame Laurence VASSAL deuxième Adjointe expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2021, présentés par les associations.

Il est rappelé aux membres du Conseil que ces dossiers ont été examinés par les membres de la commission du Budget et les membres de la commission associations.

Les subventions seront versées à condition que les dossiers soient complets et respectent les conditions d'attribution.

Il est proposé d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

ALEVA 350 €

Il est précisé que Mme le Maire ne participe pas au vote

Proposition votée à 13 Voix POUR

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 400 €

Proposition votée à 14 voix POUR

CLUB DES AINES LE VERNET-VENERQUE-GREPIAC 250 €

Proposition votée à 14 voix POUR

CLUB DE FOOT DE VENERQUE FCVV 1000 €

Proposition votée à 14 Voix POUR

FNACA Auterive 150 €

Proposition votée à 14 voix POUR

TENNIS CLUB DE GREPIAC 600 €

**Proposition votée à 12 Voix POUR 1
CONTRE 1 ABSTENTION**

BELOTE GREPIACOISE 200€

Proposition votée à 14 voix POUR

GREPIAC ANIMATION 3000€

il est précisé par le conseil municipal que 1500 € seront versés dans un premier temps, et dans un deuxième temps 1500 € seront versés seulement si la fête locale peut avoir lieu.

Il est précisé que M. PAVAN René ne participe pas au vote.

Proposition votée à 13 Voix POUR

LES LUMIERES DU VILLAGE 200 €

Proposition votée à 14 Voix POUR

AICA GREPIAC LABRUYERE DORSA 400€

Proposition votée à 14 voix POUR

AIFP 1 210€

Proposition votée à 14 voix POUR

CFS31 LABARTHE SUR LEZE 400 €

Proposition votée à 14 voix POUR

FANS DE VALOU 500 €

Proposition votée à 14 voix POUR

OTOTEM 100€

Proposition votée à 14 voix POUR

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Céline GABRIEL indique que, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du Budget Primitif. Le document ci-dessous présente et commente les données financières de ce budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses			Recettes				
Chapitre	Intitulé	Montant		Chapitre	Intitulé	Montant	
011	Charges à caractère général	240 093.57 €		002	Excédent antérieur reporté	563 456.44 €	
012	Charges de personnel	378 240.00 €					
65	Autres charges de gestion courante	92 042.39 €		013	Atténuation des charges	15 000.00 €	
66	Charges financières	11 100.00 €		70	Produits des services	93 215.97 €	
67	Charges exceptionnelles	4 784.00 €		73	Impôts et taxes	480 105.98 €	
022	Dépenses imprévues	20 000.00 €		74	Dotat° aux amortissements	173 586.00 €	
				75	Autres produits gestion courante	20 900.50 €	
				77	Produits exceptionnels	8 678.64 €	
	S/TOTAL Dépenses	746 259.96 €				791 487.09 €	
023	Solde Autofinancement	608 683.57 €					
	TOTAL DEPENSES	1 354 943.53 €			TOTAL RECETTES	1 354 943.53 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses			Recettes				
Chapitre	Intitulé	Montant	RAR	Chapitre	Intitulé	Montant	RAR
001	Solde antérieur investissement reporté	- €		001	Solde d'excutions d'inv reporté	299 081.07 €	
020	Dépenses Imprévues	20 000.00 €		021	Virement section de fonctionnement	608 683.57 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	71 000.00 €		10	Dotations fonds divers	54 899.25 €	
20	Immobilisations incorporelles	83 000.00 €	11 000.00 €	13	Subventions d'investissement	- €	113 859.68 €
21	Immobilisations corporelles	309 270.40 €	22 170.60 €	23	Immobilisations en cours		
23	Immobilisation en cours	510 082.57 €	50 000.00 €	27	Autres immos financières		
041	Opération d'ordre entre section	21 390.88 €		041	Opération patrimoniales	21 390.88 €	
	S/TOTAL Dépenses	1 014 743.85 €	83 170.60 €		TOTAL	984 054.77 €	113 859.68 €
	TOTAL DEPENSES (S/Total + RAR)	1 097 914.45 €			TOTAL RECETTES (S/Total + RAR)	1 097 914.45 €	

- 3 -

Le Conseil Municipal,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientations

Décide d'approuver le Budget Primitif 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020-05-12 du 25 mai 2020 portant création de deux postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2020-05-13 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 01/04/2021,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint au Maire

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint élu occupera, dans l'ordre du tableau, le rang de deuxième adjoint au maire

Article 2 : Procède à la désignation du deuxième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Mr Dominique MARQUET et Mr René PAVAN

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés :13

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Mr Dominique MARQUET 12 bulletins et Mr René PAVAN 1 bulletin

Article 3 : Mr Dominique MARQUET est désigné en qualité de deuxième adjoint au maire.

Séance levée à 22h20

GABRIEL Céline	VASSAL Laurence	MARQUET Dominique
ALVAREZ Juliette	PAVAN René	LANDICHEFF Stéphanie
ALCIBIADE Claude	DURAND Alain	CHIVIALLE Jean-Luc
ECHEVARRIA Hélène	COUCHE Valérie	EVARD Gérard
VIGIER Pierre	TOURNUT Yolande	

- 4 -